



Nombre de conseillers	
En Exercice	10
Présents	6
Procuration	2

**PROCÈS-VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS  
DU 27 JUIN 2023**

Affiché à Renage le 6 juillet 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h30**, s'est réuni le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de RENAGE,  
Dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Madame Amélie Girerd

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 21 juin 2023

**Présents** : MMS GIRERD – DONNET – BERTONA - SPOSITO – FISHER - GARNIER – ODDOU

Mme Fisher, nommée ce jour ne prend part aux votes

**Procuration** : Mme NAVARRO donne procuration à Mme GIRERD  
Mme MERGUI donne procuration à Mme DONNET

\* \* \* \*

Le quorum est atteint à 6 membres – ouverture de la séance à 18h30,



## Approbation du compte rendu des délibérations du CA du 23 mars 2023

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le compte rendu des délibérations du Conseil d'Administration du 23 mars 2023.

## Remplacement d'un membre du CA

Délibération n° 2023-06-01

Vu l'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;  
Vu la démission de Monsieur Jean-Félix Fayolle, le 23 mars 2023 ;  
Considérant la candidature de Madame Anne-Marie FISHER,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **DE PRENDRE** acte du nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS, Madame Anne-Marie FISHER nommée ce jour.

## Règlement intérieur minibus PMR 9 places

Délibération n° 2023-06-02

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle que le 27 juin 2022, le CA a approuvé l'achat d'un nouveau véhicule 9 places adapté pour le transport PMR par la délibération n° 2022-06-07. Il a pour objet de faciliter le transport par le CCAS des seniors et des personnes handicapées.

Le véhicule pourra être loué exceptionnellement si une association renageoise ou un particulier renageois a besoin de transporter une personne en situation de handicap.

Il convient de réglementer les conditions dans lesquelles le prêt du minibus est effectif et les obligations réciproques.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur pour la location du minibus.



## Convention de location minibus PMR

Délibération n° 2023-06-03

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS rappelle que le Conseil d'Administration a approuvé le règlement intérieur pour le prêt du nouveau minibus 9 places adapté PMR par le biais de la délibération n°2023-06-02 le 27 juin 2023.

Le CCAS peut mettre à disposition ce minibus PMR si des associations dans le cadre de leurs activités ou des particuliers renageois ont le besoin de transporter une personne à mobilité réduite. Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention.

Madame la Présidente fait la lecture de la convention aux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **DE VALIDER** la convention de mise à disposition du minibus.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer une convention de mise à disposition du minibus avec chaque utilisateur.

## Convention avec EDF

Délibération n° 2023-06-04

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS rappelle qu'il faut lutter contre la précarité énergétique.

EDF et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de renage souhaitent s'associer par le biais d'une convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention annexée à la présente délibération qui a pour objet de définir et préciser les objectifs, ainsi que les conditions de partenariat.

Les objectifs communs et engagements associés sont les suivants :

- Informer les personnes en précarité énergétique sur la maîtrise de la demande d'énergie et sur les gestes simples d'économie d'énergie.
- Informer les agents du CCAS sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients EDF.
- Informer les agents du CCAS sur les modalités de relations entre leurs partenaires respectifs concernant les situations des clients, notamment en situation d'instruction ou de versements d'aide.
- Mobiliser les réseaux respectifs de partenaires et d'intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention.
- Préciser les modalités de partenariat entre le CCAS et EDF concernant la notification des demandes et des décisions d'aides et les modalités de versement des aides financières du CCAS à destination des clients EDF en situation de précarité.



Cette collaboration se traduit par la signature d'une convention prenant effet à la date de signature pour une durée d'un an et pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention ci jointe
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention avec EDF

### Convention avec Allovie Délibération n° 2023-06-05

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS rappelle qu'au regard des nombreuses demandes des séniors pour bénéficier d'un service de téléassistance, le CCAS souhaite signer une convention avec Allovie.

Cette proposition s'inscrit dans une réelle démarche sociale permettant aux personnes de se sécuriser à des tarifs compétitifs.

Cette convention permettra aux séniors renageois de bénéficier d'un tarif préférentiel sur leurs différentes offres de téléassistance : 4 € de moins sur Allovie classic et 2 € de mois sur Allovie classic 3G/4G. L'option détecteur de chute brutale est aussi proposée à 4 € au lieu de 6 €.

Elle fixe également un cadre et est garante de confiance et de qualité pour les usagers. Cette convention n'a rien d'exclusif, à tout moment, il peut être envisager de proposer d'autres prestataires de téléassistance aux usagers ou de signer une convention avec un autre prestataire.

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention ci jointe
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention avec ALLOVIE

### Convention avec CPAM Délibération n° 2023-06-06

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS rappelle qu'il y a une réelle nécessité à faciliter les échanges et interactions avec la Caisse Primaire Assurance Maladie pour lutter en faveur de l'accès aux droits et aux soins pour les personnes vulnérables.

L'Assurance Maladie propose un portail partenaires conçu et développé qui permet aux utilisateurs habilités du CCAS, de signaler à la Caisse de l'Isère, des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès aux droits ou aux soins,



Cette convention permettra des démarches plus fluides et optimisera le traitement des demandes du CCAS, par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés de la Caisse.

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention ci jointe
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention avec la Caisse Primaire Assurance Maladie

### Aide exceptionnelle n° 1

Délibération n° 2023-06-07

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose la situation financière dans laquelle se trouve actuellement Madame Linda DAUTRICHE, domicilié(e) 45 impasse du Fays à Renage.

Suite à sa demande et au vu de sa situation, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ALLOUER** la somme de cent quarante euros correspondant à une facture TOM.
- **DE DIRE** que ladite somme sera versée directement au trésor Public.
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

### Aide exceptionnelle n°2

Délibération n° 2023-06-08

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose la situation financière dans laquelle se trouve actuellement Monsieur Sivalingum COOPAN, domicilié(e) 150 rue des Prairies à Renage.

Suite à sa demande et au vu de sa situation, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ALLOUER** la somme de 92.38 euros correspondant à une facture d'eau.
- **DE DIRE** que ladite somme sera versée directement au Trésor Public



- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

## Points divers

### ❖ AIDES ALIMENTAIRES

2110€ en 2023 dont 800€ depuis le dernier CA  
Pour rappel  
2022 : 4090€  
2021 : 3520€

### ❖ AIDES EXCEPTIONNELLES

437.38 € en 2022 dont 232.38€ lors de ce CA  
Pour rappel  
2022 : 1619€  
2021 : 1547€

### ❖ DOMICILIATION

2 en cours dont 1 famille

### ❖ REMARCHONS DANS NOS CAMPAGNES – SIEL BLEU

Le cycle est terminé. Le groupe souhaite continuer l'année prochaine.

### ❖ ATELIER MOBILITE - MSA

Seulement 5 participants dont 2 extérieurs malgré l'envoi de la MSA à 700 bénéficiaires.  
La première partie s'est bien passée.

### ❖ AQUAGYM

151 tickets pour 22 séances – une moyenne de 7 personnes par séance. La salle limite à 12 personnes par séance.  
Pas de séances pendant les congés d'été.  
Peu prennent le minibus car ce sont de jeunes seniors.

### ❖ OCTOBRE ROSE

3 moments importants :

**Lundi 9 octobre** – Diffusion du film « Morcellement » en présence de la réalisatrice, d'associations et des témoignages de personnes touchées par cette maladie.

**Samedi 21 octobre** – Une marche ou un parcours, un marché bien-être, une zumba, un café débat, vente de tartes aux pralines, moment détente musicale avec la Banda,...

**Dimanche 22 octobre** – Un thé dansant.



## ❖ TRANSPORTS POUR LES SENIORS

Il n'y aura pas de transport pour le marché de Voiron pendant les congés d'été.  
En revanche, aucun arrêt en ce qui concerne les courses à Netto ou à Carrefour Market.  
Le nouveau minibus est utilisé depuis la semaine dernière. Il y a juste un problème de stationnement lors du marché.

## ❖ VOYAGE

Il y a eu 43 participants. Le séjour a été apprécié par tous.

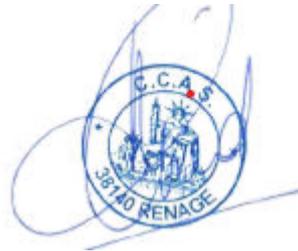
La séance est close à 19h30

*La Vice-présidente du CCAS*

*La Présidente du CCAS*



**Sylvie DONNET**



**Amélie GIRERD**